

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 9 novembre 2021

Délibération
n° 216-2021
Point 4.8.1

Point 4.8.1 de l'ordre du jour Exonération partielle fratries pour l'année universitaire 2021/2022

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Comité de direction de l'EM Strasbourg statue régulièrement sur des demandes de remises partielles, formulées par des étudiants inscrits dans le Programme Grande Ecole ou dans le Programme Bachelor. En séance du 31 août 2021, il a validé la demande de remise de 10% de frais spécifiques pour deux fratries inscrites en Bachelor et Programme Grande Ecole au titre de l'année universitaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour 4 étudiants inscrits en BAI et en PGE durant l'année universitaire 2021/2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

NOM, Prénom, cursus	Montant de la remise
██████████, PGE 2A	850 €
██████████, PGE 2A	850 €
██████████, BAI 1A	850 €
██████████, BAI 2A	750 €

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg valide l'exonération partielle à hauteur de 10% des frais spécifiques pour 4 étudiants inscrits en BAI et en PGE durant l'année universitaire 2021/2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1


Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT